

Exercice Budgétaire : 2023

Fonction :

Direction : SG

Thème : C01.03 Administration générale

Objet : Modalités d'exercice et orientations du droit à la formation des conseillers régionaux

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 8 décembre 2022, à 09:00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 4135-10 et suivants,

Vu la délibération n°2021.01288 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à son Président,

Vu la délibération n°2021.01277 du Conseil régional du 20 juillet 2021 relative aux modalités d'exercice du droit à la formation des conseillers régionaux,

Vu la délibération n°2021.01314 du Conseil régional du 20 juillet 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2023, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'avis émis par la commission Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques

CONSIDERANT :

Qu'il convient de fixer les modalités d'orientations du droit à la formation des conseillers régionaux ainsi que le montant de prise en charge de leurs frais de formation pour l'année 2023,

DECIDE

Par 141 « Pour », 14 « Contre », 6 « Abstention »

1/ De fixer les modalités d'orientations du droit à la formation en lien avec le mandat de conseiller régional de la manière suivante :

- La formation doit permettre l'acquisition des connaissances et des compétences directement liées à l'exercice du mandat de conseiller régional.
- La formation doit être dispensée par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur, conformément à l'article L.4135-10 du Code général des collectivités territoriales.
- La formation doit être adaptée aux fonctions exercées et conformes aux orientations suivantes :

- Les compétences régionales et leurs évolutions ;
- Les délégations de service public, la conduite de projets régionaux, la mutualisation des moyens et des services, les politiques contractuelles, la démocratie locale etc. ;
- L'exercice des fonctions de conseiller régional : le statut de l'élu régional, les responsabilités etc. ;
- L'efficacité personnelle dans le cadre de l'exercice du mandat de conseiller régional.

Chaque année, un tableau récapitulatif des actions de formation des conseillers régionaux financées par la Région sera annexé au compte administratif et donnera lieu à débat. Ce débat permet de fixer éventuellement les nouvelles orientations de formation et de débattre des crédits consacrés à la formation.

2/ De prendre en charge les frais de formation des conseillers régionaux dans la limite d'une enveloppe indicative de 2 000 euros par élu au titre de l'année 2023, soit un montant global annuel de 340 000 euros.

Les crédits sont inscrits au chapitre 930 031 – programme HAE 02100002.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Présents (136) : Monsieur Emmanuel AGIUS, Madame Laurence BARA, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Laure BAZAN, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Pierrick BERTELOOT, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Martial BEYAERT, Madame Valérie BIEGALSKI, Monsieur Bruno BILDE, Madame Nathalie BILLET, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Émilie BOMMART, Madame Natacha BOUCHART, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Laurent BRICE, Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Cédric BRUN, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Philippe CARON, Madame Odile CASIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Laurence CHARPENTIER, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Elodie CLOEZ, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Arnaud DECAGNY, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Madame Christine DELEFORTRIE, Monsieur Eric DELHAYE, Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur François DESHAYES, Madame Héroïse DHALLUIN, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mabrouka DHIFALLAH, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Eric DONNAY, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Michèle DUCLOY, Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Olivier ENGRAND, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur André GENELLE, Monsieur Bernard GERARD, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sandrine GOMBERT, Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Franck GONSSE, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Monsieur Alban HEUSÈLE, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Thomas HUTIN, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Claire JOLY, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JUILIEN PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Ange LAYER, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Brigitte LHOMME, Madame Caroline LUBREZ, Monsieur Fulvio LUZI, Madame Frédérique MACAREZ, Madame Faustine MALIAR, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Serge MARCELLAK, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Monsieur Gilles METTAI, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Martine MIQUEL, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur Jean-Paul MULOT, Madame Anne PINON, Madame Patricia PLANCKE, Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Julien POIX, Madame Danièle PONCHAUX, Madame Patricia POUPART, Madame Laurence PROUVOT, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Nicolas RICHARD, Monsieur Laurent RIGAUD, Madame Samia SADOUNE, Madame Marianne SECK, Monsieur Antoine SILLANI, Madame Valérie SIX, Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Christopher SZCZUREK, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Philippe THÉVENIAUD, Monsieur Benoit TIRMARCHE, Madame Marine TONDELIER, Monsieur Philippe TORRE, Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Edith VARET, Madame Katy VUYLSTEKER.

Pouvoirs donnés (34) : Madame Sylvaine BRUNET donne pouvoir à Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Edouard COURTIAL donne pouvoir à Monsieur Fulvio LUZI, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Monsieur Eric DONNAY, Madame Mady DORCHIES donne pouvoir à Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Eric DURAND donne pouvoir à Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Luc FOUTRY donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ, Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Emmanuel MAQUET donne pouvoir à Madame Patricia POUPART, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE donne pouvoir à Madame Martine MIQUEL.

Madame Christelle DELEBARRE donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Monsieur Jean-Paul FONTAINE donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT, Madame Brigitte FOURÉ donne pouvoir à Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur Ludovic ROHART donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Monsieur Serge SIMÉON donne pouvoir à Madame Valérie SIX, Monsieur Grégory TEMPREMANT donne pouvoir à Madame Elisabeth GONDY.

Monsieur François DECOSTER donne pouvoir à Monsieur Anthony JOUVENEL, Monsieur Frédéric LEFEBVRE donne pouvoir à Madame Valérie BIEGALSKI, Monsieur Jean-Christophe LORIC donne pouvoir à Madame Bernadette VANNOBEL.

Madame Régine ANDRIS donne pouvoir à Madame Émilie BOMMART, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Monsieur Bruno CLAVET donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY, Madame Huguette FATNA donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Virginie FENAIN donne pouvoir à Madame Christine ENGRAND, Monsieur Adrien NAVE donne pouvoir à Monsieur Philippe EYMERY.

Monsieur Alexandre COUSIN donne pouvoir à Monsieur Thomas HUTIN, Madame Karima DELLI donne pouvoir à Madame Marine TONDELIER, Monsieur Benjamin LUCAS donne pouvoir à Monsieur Yannick BROHARD.

Madame Jennifer DE TEMMERMAN donne pouvoir à Monsieur Martial BEYAERT, Monsieur Alexandre OUIZILLE donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Catherine QUIGNON donne pouvoir à Madame Héroïse DHALLUIN, Madame Margaux ROUCHET donne pouvoir à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Monsieur Serge MARCELLAK.

Monsieur Guillaume DELBAR donne pouvoir à Monsieur Sébastien HUYGHE.

N'ont pas participé au vote (9) : Monsieur Emmanuel AGIUS, Monsieur Edouard COURTIAL, Monsieur Philippe EYMERY, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Samira HERIZI, Monsieur Fulvio LUZI, Monsieur Olivier PLANQUE, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Benoit TIRMARCHE.

Pour le Président du Conseil régional et par délégation
la Directrice générale des services
Audrey DEMARETZ



Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA SP :

**ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES
EXPRIMES**